



Notre heure est arrivée :
Document de discussion pour le
Conseil de la fédération



LE 5 AOÛT 2009

À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation nationale qui représente, au plan politique, les gouvernements des Premières Nations du Canada et leurs citoyens, qu'ils vivent dans des réserves ou en milieu rural ou urbain. Tous les Chefs au Canada peuvent devenir membres de l'Assemblée. Le Chef national est élu par les Chefs du Canada qui sont eux-mêmes élus par leurs citoyens.

L'APN a pour rôle et fonction de servir de tribune nationale fondée de pouvoirs en vue de déterminer et harmoniser des mesures efficaces collectives et concertées sur tout sujet lui étant soumis par les membres des Premières Nations pour être analysé, étudié ou défendu, et de promouvoir les aspirations des Premières Nations.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

473, rue Albert, bureau 810
Ottawa (Ontario)
K1R 5B4

Téléphone : 613-241-6789
Sans frais : 1-866-869-6789
Télécopieur : 613-241-5808

ou consultez le site Web de l'APN : www.afn.ca

© Assemblée des Premières Nations 2009

Introduction

L'Assemblée des Premières Nations (APN) se réjouit de rencontrer les premiers ministres des provinces et des territoires pour une sixième fois consécutive depuis la création du Conseil de la fédération (CDF) en 2003. L'occasion qui nous est donnée de nous réunir, de partager points de vue et renseignements, ainsi que de discuter de nos intérêts communs et de nos préoccupations, s'avère extrêmement profitable pour les Premières Nations de partout au pays. Les récents investissements qui ont fait suite à la réunion des premiers ministres sur l'économie en sont des exemples notables.

Cette année, sous la nouvelle direction du Chef national Shawn Atleo, l'APN désire attirer l'attention sur certaines occasions qui pourraient être saisies afin de tirer au maximum profit de notre participation. Nous souhaitons également mettre l'accent sur les « résultats » – ainsi que sur la meilleure façon de les atteindre malgré la récession économique qui sévit actuellement et compte tenu de la croissance que connaît la population des Premières Nations. Nous souhaitons de plus qu'au terme de la présente rencontre un processus nous permettant de travailler conjointement entre ces réunions soit mis en place – afin que l'an prochain, lorsque nous nous réunirons à nouveau, nous puissions présenter les progrès que nous aurons réalisés.

Nous croyons finalement qu'il est important de souligner qu'en 2010, l'an prochain, le mois de novembre marquera le cinquième anniversaire du consensus sans précédent auquel sont parvenus les provinces, les territoires, le gouvernement du Canada, ainsi que chacune des cinq organisations autochtones nationales (OAN) dans le cadre de l'Accord de Kelowna. L'Accord de Kelowna a permis de fixer une série d'objectifs en matière de santé, d'hébergement, d'éducation, de relations et de débouchés économiques qui devront être atteints au cours des dix prochaines années et de dégager des investissements de l'ordre de cinq milliards de dollars pour leur réalisation.

La présente proposition porte principalement sur notre besoin continu de mesurer nos progrès, de nous assurer que le gouvernement assume son rôle et ses responsabilités et de cibler les secteurs dans lesquels les progrès réalisés ne sont pas suffisants. Pour que nous puissions aller de l'avant, nous devons partager collectivement les responsabilités, ainsi que mettre de l'avant le leadership, l'obligation de rendre compte et les investissements requis par tous les citoyens du Canada. Nous sommes tous visés par des traités et nous partageons tous ce territoire. Nous devons mettre en place des processus clairs afin d'obtenir des résultats qui nous permettront de remplir cette fonction et ce rôle importants en tant que fédération canadienne.

Questions cruciales en 2009

Cette année, le programme de la rencontre avec les OAN énonce clairement les questions essentielles et récurrentes d'aujourd'hui : la collaboration entre les Autochtones et le gouvernement fédéral est encore irrégulière et inefficace; le virus H1N1 demeure une grave préoccupation pour l'ensemble de nos communautés alors que l'on s'attend à ce qu'une forme plus virulente et plus mortelle fasse son apparition cet automne; un large éventail de données provenant d'experts indépendants confirment que les programmes d'éducation et

de formation professionnelle offerts aux membres des Premières Nations ne sont pas encore à la hauteur de ceux auxquels ont accès les autres Canadiens; et finalement, les dirigeants des Premières Nations insistent de plus en plus sur la nécessité d'obtenir un soutien sans équivoque et sur le renouvellement de notre rôle au sein de l'économie canadienne.

Dans le présent mémoire au CDF, l'APN met l'accent sur la nécessité d'une interaction meilleure, plus grande et mieux coordonnée avec les provinces et les territoires afin de définir une nouvelle relation entre les Premières Nations et les autres ordres de gouvernements. En résumé, l'APN demande l'établissement d'un processus qui assurera que toutes les parties – le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les Premières Nations – soient présentes à la table lorsque les intérêts des Premières Nations ou des questions ayant une incidence sur ces dernières font l'objet de discussions. Il s'agit de la « nouvelle » relation proposée dans le cadre de l'Accord de Kelowna, et également le socle d'une véritable réconciliation à la suite des excuses offertes par le Premier ministre aux survivants des pensionnats indiens le 11 juin 2008.

Même si la mise en place des réunions autochtones avec le CDF a été bien reçue et s'avère un engagement important de la part des provinces et des territoires – il est maintenant temps d'examiner nos succès et de progresser encore davantage. Nous avons besoin de processus clairs qui permettent de réunir les trois ordres de gouvernement. Maintenant que des excuses ont été offertes, la fédération canadienne doit changer et respecter ce nouvel esprit de réconciliation, et les Premières Nations doivent assumer la place qui leur revient de droit au sein de la fédération. Il ne s'agit pas uniquement d'un processus; cela reflète le fait que nous devons tirer parti des succès obtenus et trouver de nouvelles manières de faire progresser nos intérêts communs.

Les problèmes sont évidents – mais nous devons trouver des solutions. Pour ce faire, toutes les parties - le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les Premières Nations – doivent fournir les efforts nécessaires pour relever de tels défis. Il s'agit également d'une excellente occasion de mettre en lumière le rôle des jeunes des Premières Nations, le segment de notre population qui enregistre la plus forte croissance.

1. Engagement des Autochtones face au gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a des responsabilités fiduciaires à l'égard des Premières Nations. La façon dont il assume ces responsabilités demeure l'un des aspects les plus frustrants de la relation qui existe entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations. Le CDF a appuyé de façon constante les efforts peu fructueux déployés par les Premières Nations pour amener le gouvernement fédéral à s'asseoir et à négocier avec elles.

L'un des principaux risques, tant pour les Premières Nations que pour les provinces et les territoires, repose sur le fait que si le gouvernement fédéral ne respecte pas ses responsabilités fiduciaires, il peut s'ensuivre une pauvreté accrue et de nouvelles difficultés pour les membres et les collectivités des Premières Nations, ce qui en conséquence pourrait donner lieu à de nouveaux problèmes en ce qui a trait à la prestation de services

par les provinces et les territoires. La réponse à cette difficulté est évidente : nous devons tous jouer le rôle qui nous incombe.

Le délestage de ses responsabilités par le gouvernement fédéral ne profite à personne et va à l'encontre des aspirations des Premières Nations; cela ne cadre pas non plus avec le principe de participation respectueuse qui est fondé sur un engagement associé à la mise en œuvre de traités et à la réconciliation. Dans un même ordre d'idées, le gouvernement fédéral, faisant récemment référence à une « coalition des bonnes volontés », a établi l'ordre des priorités pour le financement de projets en fonction de critères qu'il a déterminés unilatéralement. Une telle approche fait fi de la relation qui existe entre les Premières Nations et la Couronne fédérale, ainsi que de la situation et des points de vue uniques des différentes Premières Nations et elle ne reconnaît pas et ne respecte pas les gouvernements et les citoyens des Premières Nations, pas plus qu'elle ne correspond à leurs aspirations.

Afin d'aborder ces préoccupations et d'autres sujets connexes, l'APN demande la mise en place d'un nouveau processus fédéral, provincial, territorial et autochtone (FPTA) plus rigoureux, comportant des volets consacrés spécifiquement aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits respectivement. Pour ce faire, il faudrait entre autres confier à un groupe de travail composé de ministres responsables des affaires autochtones la tâche de travailler avec des représentants de l'APN dans le but de mener des projets et des recherches dans des secteurs clés et de présenter chaque année les résultats au CDF.

Cela signifie la tenue régulière de réunions FPTA sur des secteurs clés tels que l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que le développement économique. Nous réussirons collectivement à atteindre ces objectifs en adoptant une stratégie coordonnée dans le cadre de laquelle le Chef national, ainsi que les premiers ministres les plus influents du groupe de travail militeront en faveur de nos droits. Les résultats obtenus seront transmis au CDF, tout comme les objectifs et les indicateurs spécifiques.

Finalement, pour que cela puisse être fait efficacement, on demandera au gouvernement fédéral de contribuer au processus et de faire en sorte que les parties aient accès à des ressources adéquates et renouvelables afin que les travaux ainsi déterminés puissent être effectués de façon efficace.

Recommandation n°1 : Que les parties acceptent la création d'un groupe de travail composé de ministres responsables des affaires autochtones (GTMAA) qui aura comme mandat de mener des projets en collaboration entre les réunions du Conseil de la fédération et qui présentera chaque année un compte rendu de ses réalisations.

2. Virus H1N1

Toutes les provinces et tous les territoires ont la responsabilité de s'attaquer au très sérieux problème du virus H1N1. Tout comme dans le cas du « principe de Jordan », nous ne pouvons tolérer les luttes entre les différentes autorités ni les incertitudes qui posent des risques pour la santé et la vie des citoyens des Premières Nations. Les Premières Nations

doivent pouvoir accéder sans problème aux ressources nécessaires, prendre des décisions éclairées fondées sur des conseils médicaux clairs, et former des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le gouvernement fédéral afin d'élaborer des plans et mettre des stratégies en place.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) confirme que 10 449 cas de grippe H1N1 confirmés par des analyses de laboratoire ont été rapportés dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada. Au Canada, au moins 1 141 hospitalisations et 55 décès sont attribuables au virus H1N1 et la population des Premières Nations est très nettement surreprésentée dans ces données.

Le virus H1N1 est devenu un problème prioritaire pour Santé Canada depuis plusieurs mois, principalement en raison du nombre élevé de cas parmi les Premières Nations du Manitoba et de l'Ontario. Au Manitoba, la population des Premières Nations est 20 fois plus susceptible de contracter le virus H1N1 que les autres Manitobains, et elle compose les 2/3 des patients en soins intensifs. Bien que le reste de la population des Premières Nations n'ait pas été gravement touché, la prochaine saison de grippe est préoccupante.

Des régions comme l'Ontario et la Saskatchewan élaborent des plans pour lutter contre la pandémie et les mettent à l'essai, mais tel n'est pas le cas dans d'autres régions. Nous devons recevoir une mise à jour intégrale au niveau fédéral sur les lacunes qui existent actuellement dans la planification de la lutte contre la pandémie ainsi que l'assurance que des ressources seront mises à notre disposition pour y remédier et pour mettre des plans à l'essai. De plus, un plan régional de lutte contre la pandémie, mis au point en partenariat avec les Premières Nations et la province ou le territoire concerné, doit être mis en place, comme c'est le cas en Ontario. En cas de pandémie, les trois entités doivent avoir une idée claire et précise de leurs rôles et responsabilités. Les ressources doivent correspondre aux rôles et responsabilités précisés dans l'Annexe B du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza. Pour que le plan de lutte contre la pandémie soit efficace, la présence d'une communication ouverte et de relations solides entre tous les niveaux de gouvernement est essentielle.

Enfin, comme une crise telle que celle déclenchée par le virus H1N1 soulève plusieurs problèmes, la situation fait également ressortir le besoin global d'une planification améliorée et mieux coordonnée. Dans ce contexte, la disponibilité d'antiviraux et de vaccins, la nécessité de services de réadaptation à grande échelle et de services connexes, ainsi que la pénurie de médecins et d'autres professionnels de la santé dans les collectivités des Premières Nations sont mises en lumière. Le besoin d'investissement adéquat – qui reste toujours problématique – devient plus évident face à des lacunes aussi criantes. En fait, cela nous pousse à nous demander quelle différence aurait pu faire la mise en œuvre intégrale des engagements de Kelowna face à cette crise.

Recommandation n° 2 : Que les parties acceptent de travailler de concert dans l'esprit du « principe de Jordan » pour prendre des décisions éclairées et fondées sur des conseils médicaux clairs à l'égard du virus H1N1, et que ce travail se fasse dans le cadre d'un partenariat entre les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral.

Recommandation n° 3 : Dans le cas d'une pandémie, les parties conviennent de travailler ensemble pour garantir qu'une planification de « capacité de pointe » se fera avec les Premières Nations comme partenaires à part entière dans les discussions.

3. Éducation et formation professionnelle

Après avoir été un instrument d'oppression des Premières Nations, l'éducation doit maintenant devenir l'outil qui leur apporte l'espoir, les possibilités et le succès. D'abondantes preuves montrent la nécessité d'investir davantage dans l'éducation et la formation professionnelle, et il est facile de démontrer que, d'un point de vue économique, cet investissement peut être et sera rentable pour toute la population canadienne.

Les statistiques confirment que l'état déplorable de l'éducation des Premières Nations est alarmant :

- Le financement des écoles des Premières Nations est plafonné à 2 % depuis 1996 malgré l'inflation et une hausse annuelle moyenne de la population de 6,2 %.
- Au cours de la même période, pratiquement tous les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux du Canada ont été complètement restructurés, et leur financement a augmenté en moyenne de 3,8 % par an.
- Le financement d'AINC a entraîné un déficit historique de 1,17 milliards de dollars pour la période allant de 1996 à 2005.
- D'ici 2010, on prévoit un déficit de financement de 304 millions de dollars en sus du plafonnement de 2 %.

En outre, la formule de financement actuelle du gouvernement fédéral n'offre que peu ou pas de fonds pour les Premières Nations dans les domaines suivants :

- Langues – En 2001, plus de la moitié des quelque 60 langues autochtones du Canada étaient menacées d'extinction. La majorité de ces langues ne sont pas parlées ailleurs dans le monde. La formule du gouvernement fédéral n'alloue que 215 \$ par élève pour la formation linguistique. En comparaison, l'Alberta offre en moyenne 2 261 \$ par élève pour l'enseignement du français langue maternelle.
- Aucun financement pour les fonctions clés comme les bibliothèques, la technologie, les sports et les loisirs, les systèmes d'éducation des Premières Nations de second et de troisième niveau; insuffisance du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, des avantages sociaux des employés des bandes, du transport des élèves, des salaires des enseignants, des dépenses en immobilisation et entretien, et plus encore.

Les économies des Premières Nations peinent sous le fardeau d'une population qui, privée du soutien fondamental pour l'apprentissage des connaissances pratiques élémentaires dans sa jeunesse, n'a ni les compétences demandées en littératie et en numératie, ni la formation indispensable pour obtenir un emploi. En fait, pour que les Premières Nations arrivent simplement à parité avec le reste du Canada dans le domaine de l'emploi, il faudrait que plus de 93 000 nouveaux travailleurs des Premières Nations entrent sur le marché du

travail aujourd'hui. Nos chiffres révèlent également qu'en raison du manque d'instruction, il nous faut au moins 169 000 certificats de niveau secondaire pour commencer à combler les déficits au niveau postsecondaire. Comme nous entrons dans une économie de la connaissance dans laquelle les deux tiers des emplois exigent une formation ou une éducation postsecondaire, ces déficits ne peuvent que contribuer à creuser l'écart actuel.

Lors d'une rencontre du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC) en février dernier, l'APN a présenté un Cadre national sur l'éducation et préconisé son utilisation. L'APN demande qu'un engagement soit pris à cet égard pour répondre aux besoins cruciaux dans le domaine de l'éducation.

Recommandation n° 4 : Que les parties conviennent de se pencher sur le sous-financement discriminatoire de l'éducation des Premières Nations en procédant à des études comparatives avec d'autres intervenants (p. ex., ministères de l'Éducation, organisations régionales des Premières Nations, etc.).

4. Développement économique

La mise en œuvre de nos traités et l'élaboration d'un véritable partenariat sont indispensables à la durabilité des économies des Premières Nations. En créant une mise en valeur durable des ressources et une croissance, ces actions génèreraient d'énormes avantages réciproques. De telles possibilités ne peuvent être ignorées en période de récession économique.

En 2007, l'APN a présenté au CDF un document de travail intitulé « Le rôle des Premières Nations dans l'économie du Canada » qui mettait de l'avant les liens positifs qui existent entre la mise en valeur des ressources et le remplacement de la main-d'œuvre. Nous pensons que ce document est toujours d'actualité.

En mars 2009, l'APN a publié *La situation de l'économie des Premières Nations*. Ce document faisait observer l'existence d'une vulnérabilité particulière pendant une récession, de la nécessité d'une infrastructure de base et d'institutions économiques, et de la polarisation croissante sur le secteur des ressources naturelles. Il mettait également en lumière le nombre limité de données et d'analyses disponibles sur les économies des Premières Nations.

Alors que la Rencontre des premiers ministres sur l'économie de janvier 2009 a relevé de nouveaux financements pour les Premières Nations, les stimulants de l'économie étaient beaucoup trop insuffisants pour permettre d'investir dans l'infrastructure des Premières Nations, de soutenir notre participation en capital dans les développements clés et d'équiper nos économies pour des succès futurs. De plus, des annonces récentes comme l'annonce d'un nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (30 juin 2009) faite par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) présentent les mêmes paramètres de programmes circonscrits au lieu de permettre l'établissement de partenariats et la réémergence des économies des Premières Nations. Nous pouvons faire mieux. Nous devons faire mieux en partenariat.

L'APN tient beaucoup à présenter diverses initiatives de développement économique. Les preuves réunies au Canada et dans le monde entier soutiennent l'idée qu'un développement économique durable et significatif peut être à la base d'améliorations très variées, qui s'appliqueraient non seulement à l'économie, mais aussi à la santé globale et plus généralement, au mieux-être.

Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur le partage des revenus tirés des ressources et sur les futures pénuries de main-d'œuvre, les nouvelles sources d'énergie, et les initiatives qui mettent l'accent sur l'investissement, l'infrastructure et la connectivité pour stimuler l'entrepreneuriat. Une approche efficace de consultation et d'accommodement permettrait l'établissement de véritables partenariats respectueux des traités et des titres ancestraux et l'élimination d'un des plus complexes obstacles à la mise en œuvre des nouveaux projets de développement durable.

Recommandation n° 5 : Que les parties conviennent de se concentrer sur les résultats spécifiques qui créeront et soutiendront les économies des Premières Nations au cours des prochaines années.

Conclusions

Nous avons besoin d'un engagement précis en matière de coordination et de collaboration sur toutes ces questions, mais cela doit être fait dans le respect total de nos droits et de nos responsabilités. Nous sommes prêts à travailler avec vous. Nous devons travailler avec vous. Cependant, nous devons mettre sur pied des processus qui comprendront des cibles bien définies, des indicateurs de réussite précis et des mécanismes de responsabilisation pour tous les engagements pris par le CDF et d'autres processus intergouvernementaux.

À cette fin, nous devons transformer le processus d'engagement afin qu'il comporte :

1. des directives précises et un leadership bien défini;
2. un dialogue inclusif et une planification globale;
3. des investissements avisés;
4. une responsabilisation réciproque pour assurer la diffusion et le suivi des résultats.

Je vous demande de vous joindre à moi pour trouver de nouveaux processus qui nous permettront d'atteindre les résultats dont nous avons besoin. D'autres rencontres importantes sont prévues cet automne, et nous attendons l'engagement de toutes les provinces et de tous les territoires quant à s'efforcer d'arriver à des résultats et des suivis bien définis. Nous devons nous encourager mutuellement à consacrer toute notre attention et notre énergie aux défis qui nous attendent.